



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22008**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 octobre 2023, le règlement suivant :

**RCA23 22008** Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation pour la période 2023-2024

Ce règlement entre en vigueur le 16 octobre 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire